

## La colonisation «hollandaise» en Pologne du XVI au XVIII siècles

Les XVI, XVII et XVIII siècles se sont caractérisés dans l'histoire de la Pologne par un intense développement de la colonisation des campagnes. Le processus de colonisation fut particulièrement dynamique au XVIII siècle du fait des conséquences socio-économiques des événements politiques de la deuxième moitié du XVII et les débuts du XVIII siècles, période au cours de laquelle la Pologne a connu 55 années de guerre et a perdu (dans les années 1648-1716) à peu près le tiers de sa population. La population polonaise n'a pas été la seule à prendre part à l'action de colonisation des terrains, y ont pris part également et ce dans une large mesure, des immigrants étrangers, surtout allemands et hollandais, qui ont laissé une empreinte considérable sur le régime socio-économique du régime rural polonais. Au sein de ces mutations coloniales, une place importante revient aux Hollandais, créateurs d'un type nouveau, spécifique de colonisation basée sur le cens, appelée « hollandaise » au « oleder » qui fut appliquée durant de nombreuses années même lorsque la colonisation de la population hollandaise en Pologne fut terminée.

### I

Les débuts de la colonisation oleder remontent à la colonisation flamando-hollandaise qui, aux XI et XII siècles, s'est développée en Angleterre, en France, en Allemagne, en Pologne, en Bohême et en Hongrie. En Pologne, cette colonisation a joué un rôle énorme dans l'administration des terrains forestiers et marécageux en Silésie et en Poméranie et a introduit les modèles d'un régime rural plus progressiste (1).

Après l'épuisement de la première vague de colonisation, une nouvelle période d'émigration intensive des Pays-Bas a débuté à l'heure de la réforme religieuse. Les persécutions religieuses sous Charles V et Philippe II et sans doute la ruine de l'économie rurale durant les luttes d'indépendance contre les Espagnols ainsi que les sinistres naturels ont provoqué que, non seulement les membres de la secte des mennonites, mais également une part importante de la population restante furent obligés de chercher refuge hors des frontières du pays (2).

Une partie des réfugiés se rendit en Prusse Princièrè (depuis 1466 fief de la Pologne) puis en Prusse Royale (rattachée en 1466 à la Pologne). Cela était dû aux relations commerciales étroites existant depuis longtemps entre la Prusse et les Pays-Bas. Le bon accueil réservé aux colons hollandais en Prusse Princièrè protestante (en 1525 après la sécularisation de l'Ordre des Chevaliers Teutoniques) ainsi qu'en Prusse Royale était conditionné par le besoin de réparer les dommages causés à l'économie rurale au cours de la récente guerre polono-teutonique (1519-21). En faveur de l'accueil des colons hollandais parlaient également les expériences coloniales effectuées par les allemands aux XVII et XVIII siècles ainsi que par l'Ordre Teutonique lui-même, au XIV siècle, qui colonisa à l'aide des Hollandais les terrains fertiles mais marécageux de Poméranie et de Zulawy (Bas-Fonds) de la Vistule pris à la Pologne en 1308.

Ces conditionnements économiques ainsi que la situation religieuse commode encourageaient les Hollandais à s'établir en Pologne et ce d'une manière particulière — avec un statut spécifique résultant de l'administrations de terrains pénibles.

Le premier village hollandais en Prusse Princièrè fut créé au cours de l'année 1527 dans les environs de la ville actuelle de Pasiek, et bientôt on en fonda toute une série d'autres (3).

Un peu plus tard on a vu apparaître en Prusse Princièrè des colonies hollandaises. L'action de colonisation fut entamée par Gdansk, dans la moitié du XVI siècle, par l'établissement des colons hollandais sur les Zulawy de la Vistule appartenant à cette ville depuis 1454. Le premier village hollandais fut créé ici en 1562 et pris le nom de Nowy Dwór (Tiegenhof). Les résultats concluants des colons en matière d'amélioration des terres encouragèrent les administrateurs des biens royaux et ceux des biens de l'église, d'autres villes riches (Elbląg, Chełmno, Toruń) ainsi que la noblesse de Prusse Royale à faire

venir des Hollandais dans le but d'administrer d'autres terres en friche, de marécages et de terrains menacés d'inondation. On faisait venir les colons soit directement des Pays-Bas par voie maritime par Gdansk, soit de Prusse Princièrè qu'ils étaient enclins à quitter à cause des difficultés économiques créées par Albrecht Hohenzollen (4). Les Hollandais appliquaient leur propre « droit hollandais » qui ressemblait dans une certaine mesure à l'ancien droit de Chelmino (type local de droit allemand en Poméranie) et rappelait les bases juridiques sur lesquelles les colons hollandais s'étaient établis au Moyen-Age (droit flamand et hollandais). Entre la situation légale d'un colon hollandais et la situation d'un paysan établi sous le régime du droit allemand on remarquait des différences importantes, les suivantes entre autres:

1. Les Hollandais s'établissaient sur la base de contrats que le maître concluait en principe non pas avec le colon, agissant en son nom propre, en tant qu'élément supérieur à venir dans la hiérarchie de la communauté, mais avec la communauté entière ou un délégué agissant au nom de cette communauté.

2. Tout le village était solidairement responsables des obligations envers le maître. Cette solidarité était clairement mentionnée dans l'acte de location où elle était sous-entendue.

3. En conséquence de l'égalité de tous les membres envers le maître, ils étaient également égaux en droits dans les rapports internes de la communauté. Nul ne possédait de privilèges permanents sous forme d'exemption des redevances et le maire du village était éligible.

4. Toutes les obligations des Hollandais envers le maître consistaient en des redevances financières, alors que dans les villages sous le régime du droit allemand, outre des corvées minimales, les paysans étaient tenus de verser des redevances en nature. En Prusse Princièrè on imposait également aux Hollandais quelques petites corvées qui créèrent un précédent lors de l'établissement ultérieur de villages sur les terrains polonais.

5. Le droit des Hollandais à la terre s'appuyait en principe sur le fermage temporaire pouvant durer quelques dizaines d'années; et par la suite également sur le fermage à perpétuité.

Les Hollandais se différenciaient en outre de la population soumise au servage en ce sens que, tout comme les colons établis sous le régime du droit allemand, ils jouissaient de leur liberté personnelle.

Les dernières différences caractérisant les Hollandais dans leur

nouveau milieu, étaient le genre de culture agricole consistant en une amélioration des terres par l'assèchement et la culture d'un seul morceau, ainsi que la particularité linguistique (5).

Bien que le droit hollandais fût, au XVI et au début du XVII siècles, appliqué aux Hollandais authentiques ainsi que, durant la première moitié du XVII siècle, aux villages établis sur les marécages et sur les terrains menacés d'inondation, il fut dès la deuxième moitié du XVII et particulièrement au XVIII siècle appliqué aux colons non hollandais s'établissant sur les terrains forestiers et les villages abandonnés suite à la guerre et à la fuite des serfs. Parallèlement à l'extension de la colonisation à d'autres régions de Pologne (Kujavie, Grande-Pologne, Mazovie) s'opérait une modification du caractère du terrain colonisé et de la composition ethnique des colons. La participation des Hollandais véritables a décliné et a fini disparaître complètement pour laisser la place au rôle prépondérant de la population allemande, tchèque et polonaise.

Déjà à l'époque de la guerre de trente ans (1618-48), un nombre considérable de colons venant de Silésie, de Poméranie Occidentale, de Nouvelle Marche, du Brandebourg et de Moravie, a afflué vers le territoire polonais. On a vu apparaître un nouveau type de village dans d'autres régions de la République également, comme par exemple près de Zamosc et de Brest Litovsk et même sur les terres de Volhynie, toutefois sa participation au processus général de colonisation y fut insignifiant.

Dès la deuxième moitié du XVII siècle le terme « Holender » (Hollandais) a cessé d'être uniquement le nom d'une nationalité et désignait avant tout un colon établi non seulement sur des terrains marécageux, mais d'une manière générale placé dans des conditions naturelles difficiles et sous le régime spécifique du droit inspiré de celui que possédaient antérieurement les véritables colonies hollandaises (6).

Ainsi ce ne sont ni les formes d'établissement des villages (par l'amélioration ou le défrichement des terrains), ni la composition ethnique des colons qui déterminaient l'essence de cette colonisation, mais uniquement sa fonction économique consistant à aggrandir la surface des terres cultivées (par l'exploitation des terrains négligés, des marécages, des friches forestières ou des terrains ruinés par les guerres) et les bases légales (permettant sa réalisation) garantissant aux colons de bonnes conditions de colonisation et d'administration (7). (Dans le but de souligner que l'appartenance ethnique ne constitue pas le

facteur décisif de l'essence de ce type de colonisation, et conformément à la terminologie utilisée dans les sources, on emploie, dans l'historiographie économique polonaise le terme « oleder » pour désigner aussi bien le droit que tout le processus de colonisation.)

## II

On peut diviser le processus de colonisation oleder sur les terrains polonais en deux périodes régies par les transformations économiques de la Pologne et différenciées dans leur dynamisme de développement; la première couvrant les XVI et XVII siècles, la deuxième située au XVIII siècle. Durant la première période de colonisation oleder, le processus de colonisation ne fut pas très intense. On estime à 15-18% le nombre des villages oleder établis à cette époque, sur les 800 villages établis au cours de la totalité de cette colonisation sur les terrains polonais.

Le développement dynamique de la colonisation oleder n'est intervenue qu'au XVIII siècle. Les désirs des féodaux de surmonter la régression économique accentuée par la diminution du nombre de la population paysanne et la diminution des surfaces cultivables après les guerres de la deuxième moitié du XVII et la première moitié du XVIII siècles, ont été réalisés dès le deuxième quart du XVIII siècle par le biais de mesures dont le but était d'accroître les revenus à l'aide de la colonisation et par la même d'administrer les friches et les terrains abandonnés en plaçant des colons et ce principalement sur les bases du droit oleder déjà fort popularisé. En effet il ne s'agissait pas uniquement du seul fait d'administrer les terrains, mais de les administrer de telle manière que les féodaux puissent en tirer les plus grands bénéfices possibles et en même temps ne soient pas obligés d'éliminer les réserves à corvées et les obligations de la population paysanne envers le suzerain. Le revenu féodal s'enrichit alors d'une redevance supplémentaire dont la provenance ne causait aucun préjudice au revenu de la réserve à corvées. Le placement des villages oleder sous le régime du cens découlait non seulement du fait qu'ils s'établissaient dans des conditions pénibles mais également du développement contemporain des forces de production créant des obstacles importants à la maîtrise des difficultés de colonisation. Ces caractéristiques de la colonisation oleder correspondaient aux transforma-

tions socio-économiques dans le domaine de la propriété féodale et de l'agriculture en Pologne au XVIII<sup>e</sup> siècle (8). Ces conditionnements économiques ont fait que la colonisation oleder est apparue de façon plus intense sur les terres de Grande-Pologne (voïvodie de Poznan, Kalisz et après 1768, voïvodie de Gniezno formée sur la base d'une partie de la voïvodie de Kalisz). Ces terrains sont situés dans le bassin de la Warta, dans sa partie inférieure et médiane et couvraient jusqu'en 1772 (c'est à dire avant le premier portage de la Pologne) une surface de 32.393 km<sup>2</sup> avec une population comptant à peu près 800.000 habitants. La Grande-Pologne était à cette époque la région de Pologne la plus développée au point de vue économique.

La colonisation oleder constituait ici la continuation et l'équivalent de la colonisation entamée en Prusse Princièrè et Royale. Les immigrants hollandais ont commencé à apparaître aux frontières nord-occidentales de la Grande-Pologne à la limite du XVI et du XVII siècles et ont établi quelques villages sur les terrains marécageux au confluent de la Warta et de la Notec. Là se termine l'afflux de Hollandais authentiques. Les autres villages oleder ont été fondés par des colons allemands, en majorité des réfugiés provenant de la Nouvelle Marche voisine de la Grande-Pologne. Dans la colonisation ultérieure, on a vu apparaître des Tchèques et des Polonais.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle le processus de colonisation ne fut pas très intense; 5% uniquement des villages oleder furent établis à cette époque. Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on a pu observer l'accroissement de son dynamisme. Au nord de la Grande-Pologne il s'est développé le plus intensément dans les années 30-50 du XVIII<sup>e</sup> siècle puis a nettement diminué, en revanche sur les terrains du sud-est la colonisation oleder a débuté à une grande échelle dans les années 40 et s'est intensifié dans les années 70-90 du XVIII<sup>e</sup> siècle. La collaboration de la noblesse polonaise dans l'action de recrutement était relativement faible — 90% des colons vinrent en Grande-Pologne de leur propre initiative.

Durant tout le processus de colonisation de la Grande-Pologne, 568 villages furent établis, dont ceux qui ont été établis au XVIII<sup>e</sup> siècle constituaient 67-70% de l'ensemble des nouveaux villages. 65% des villages oleder étaient établis sur des terres provenant du défrichage de forêts et de broussailles, 25% sur des marécages et les 10% restants sur les terres abandonnées. Près de 85% des villages étaient localisés sur les terrains de la noblesse, 10% sur les domaines ecclésiastiques.

tiques et 5% sur les domaines royaux. Ils comptaient en tout à peu près 50.000 habitants ce qui constituait environ 10% de la population rurale de la Grande-Pologne et plus de 6% de la population totale.

La composition ethnique, religieuse et sociale des oleder était différenciée et interdépendante. Le nombre des oleder polonais représentait approximativement 40%, le reste était composé de oleder allemands. Les allemands s'établissaient principalement au nord de la Grande-Pologne, dans la voïvodie de Poznan. Les Polonais étaient le plus fortement représentés dans le sud-est, dans la voïvodie de Kalisz. Les Polonais catholiques provenaient de la population locale, par contre les luthériens, qui s'établissaient en masse dans les villages du sud des voïvodies de Poznan et de Kalisz, provenaient probablement de la Silésie voisine et ont afflué sur ces terrains à l'époque des guerres de Silésie. Les colons allemands catholiques provenaient probablement des confins de l'Allemagne — de Bavière ou Souabe. Les oleder protestants provenaient eux des provinces prusses frontalières, c'est à dire de Nouvelle Marche, de Poméranie et de Silésie. Outre les villages homogènes au point de vue religieux (par exemple les villages exclusivement catholiques sur les domaines ecclésiastiques) on pouvait trouver également des villages hétérogènes aussi bien au point de vue religieux qu'ethnique; on y trouvait, vivant en voisinage, des Allemands protestants et des Polonais catholiques ou des Allemands catholiques et des Polonais luthériens. L'origine ethnique conditionnait dans une certaine mesure la différenciation sociale. Un pourcentage important de la population oleder en Grande-Pologne provenait des couches sociales inférieures de la population catholique polonaise. Il y avait nettement moins de propriétaires polonais que le propriétaires allemands (9). Cela est facilement compréhensible si l'on prend en considération le fait les immigrants allemands étaient en majorité des individus actifs et riches qui pouvaient se permettre de payer un prix d'admission élevé (« Gruntgeld ») pour la terre qu'ils prenaient à bail.

La colonisation s'étendant successivement du nord vers le sud-est de la Grande-Pologne, faiblit avec les années et à mesure des terres occupées, et particulièrement plus à l'est de la partie centrale de la Grande-Pologne, plus la colonisation oleder était faible. Dans les voïvodies de Leczyca et de Sieradz et la région de Wielun, le processus de colonisation n'a commencé à se développer que dans les années

1779-93 (la création de villages typiquement oleder s'est ici terminée au cours de la deuxième année du partage de la Pologne). À cette époque ne furent établis que 71 villages oleder dont 66,2% sur les domaines de la noblesse, 18,3% sur les biens ecclésiastiques et 15,5% sur les domaines royaux. Dans la voïvodie de Leczyca, sur 69.167 habitants ruraux, la population oleder s'élevait en 1793, dans 60 villages, à 3.400 personnes (4,9%). Dans ces deux voïvodies, les oleder cultivaient une superficie de 14.160 arpents (7.923 Ha). Les dimensions plus modestes de la colonisation dans ces voïvodies que dans celles de Poznan et de Kalisz, était dues à leur situation géographique et avant tout à leur structure socio-économique. La pénétration des oleder dans ces terrains venait principalement de Kujavie et de Silésie; les oleder venant des voïvodies de la Grande-Pologne étaient peu nombreux. L'afflux relativement faible des oleder provenait du fait que la voïvodie de Leczyca possédait peu de terrains boisés. Le facteur décisif était que seule la partie la plus riche de la noblesse avait les moyens d'encourager le mouvement de colonisation (10).

### III

Les rapports socio-légaux et le potentiel économique des villages oleder étaient déterminés dans des contrastes conclus entre le maître et les colons. Il n'y avait pas un effet de règles de droit se rapportant spécialement aux oleder et émises par les autorités publiques: il n'est pas non plus certain, sauf pour les oleder établis sur les domaines royaux, qu'ils pouvaient bénéficier des services des tribunaux publics (11).

L'important système de règles de droit émis par le maître réglementait toute une série de questions appartenant au domaine du droit public (juridiction du maître, autogestion de la communauté, affaires de l'église), ou du droit privé (relations personnelles, droit matériel, successoral). Ces questions concernaient donc les rapports entre les oleder et le maître, les rapports mutuels entre oleder dans le village, enfin les rapports entre les oleder et les institutions et tierces personnes (état, église). Le fondement du rapport légal envers le maître était le privilège commun (contrat, droit, en latin *privilegium*, en allemand *Gerechtigkeit*), accordé au village oleder par le maître, le plus souvent après le calcul de la surface de ses terrains, et possédant



la valeur d'acte légal. Bien que le privilège possédât le caractère d'acte unilatéral, étant établi par le maître, il n'en rest pas moins qu'en réalité son texte était rédigé d'un commun accord entre le maître et les colons (12).

Un tel accord, conclu généralement pour une période de 40 à 60 ans et renouvelée par la suite, garantissait aux colons leur liberté personnelle, le droit successoral à la terre, l'exemption des redevances allant jusqu'à 10 ans, le droit d'élire leur propre autogestion et leur propre tribunal de village, le droit de créer leur propre école et la liberté des pratiques religieuses etc. (13).

On peut y retrouver les trois aspects de la dépendance des *oleder* envers le maître: dépendance personnelle, judiciaire et foncière. En ce qui concerne la population asservie, cette dépendance était totale (servitude personnelle, judiciaire et foncière) mais envers les colons *oleder* elle n'était que partielle et possédait un caractère différent. La dépendance personnelle n'existait pas sous sa forme propre aux réserves à corvées. Les *oleder* étaient des gens personnellement libres mais certaines restrictions de leur liberté découlaient de leur dépendance foncière et judiciaire. Ceci était nettement visible lorsqu'ils désiraient quitter le village et vendre leur propriété. Avant de pouvoir quitter le village, ils devaient mettre à jour toutes leurs obligations envers le maître et laisser un successeur à leur place. Les *oleder* avaient le droit de disposer des terres qu'ils possédaient, cependant toute transaction foncière ne pouvait avoir lieu qu'après avoir obtenu l'autorisation du seigneur. Ainsi donc la dépendance foncière des *oleder* (droit matériel) s'exprimait dans des normes réglant les rapports des *oleder* envers le terrain et les valeurs immobilières qu'ils possédaient, déterminant les conditions et l'étendue de la liberté de disposer de la propriété immobilière et concernaient la propriété mobilière des *oleder*. Ce n'était pas une propriété absolue, mais uniquement héréditaire. Du fait du passage rapide du fermage temporaire au fermage à perpétuité, cette propriété était acquise par le paiement d'un prix d'admission (all. *Gruntgeld*) pour les terrains cédés aux *oleder*. Le seigneur restait le propriétaire de ces terres mais tant que l'*oleder* respectait les dispositions du privilège, le seigneur n'avait pas le droit de l'en chasser. En tant que propriétaire le seigneur avait droit uniquement aux redevances déterminées dans le privilège.

La dépendance des colons envers le seigneur s'exprimait au niveau de l'autogestion et de la juridiction *oleder*. Les organes de

L'autogestion étaient constitués du maire de village (soltys) et de juges (lawnicy) éligibles en principe pour un an. L'élection du maire et des juges était effectuée par l'assemblée de tous les fermiers de la communauté. Dans certains cas, peu nombreux, l'élection devait être ratifiée par le maître. Le régime des organes du villages n'apparaît pas uniforme pendant toute la période de colonisation. Certains maîtres avaient parfois tendance à limiter les prérogatives collégiales des organes du village en faveur du maire et d'augmenter sa dépendance par rapport à la cour seigneuriale. Toutefois, d'une manière générale, le régime *oleder* du village accordé dans le privilège était respecté par le seigneur. Les organes d'autogestion réalisaient les obligations du domaine de l'administration de la cour seigneuriale, qui leur étaient commandées par le maître. Ils étaient tenus de veiller à ce que le village remplissent en temps voulu et en totalité ses obligations envers la cour. D'autre part les compétences des organes sur leur propre terrain concernaient l'administration du village et la juridiction de la communauté.

Les dispositions administratives liant les membres de la communauté étaient recueillies dans le « *wilkierze* » (all. *Willküre*). La majorité des dispositions qui y étaient inclues, avaient pour but d'éliminer les sources de discordes entre les membres de la communauté et éventuellement de les obliger à s'entraider; ceci était dans l'intérêt des *oleder* car tout le village était solidairement responsable des obligations envers le seigneur, aussi aucun d'eux ne pouvait être indifférent à la situation patrimoniale et à la solvabilité de son voisin. L'une des plus importantes fonctions de l'administration du village était le contrôle des différents membres de la communauté.

La juridiction communautaire concernait en premier lieu les questions de violation des dispositions du « *wilkierze* » et les ordonnances administratives. Les tribunal de village était également compétent pour examiner les affaires sur la violation des dispositions du privilège. Le tribunal de village était toutefois toujours subordonné au tribunal patrimonial car les litiges et les recours relevaient uniquement de la compétence de la cour seigneuriale; la décision du seigneur était définitive et ne pouvait faire l'objet d'aucun recours (14).

## IV

La colonisation oleder était une colonisation exclusivement agricole. La nature du terrain sur lequel étaient fondés les villages ainsi que le rendement de la glèbe exerçait une influence directe sur la vie économique des oleder, ainsi que sur des aspects de leur culture matérielle tels que le mode de colonisation, le type de construction et principalement la culture agricole.

Du fait de ces facteurs, tous les villages oleder peuvent être divisés en deux catégories: les villages de plaine situés dans les vallées fluviales et aux bords des eaux stagnantes et les villages établis sur des terrains défrichés secs. Il y avait en outre des formes intermédiaires, mixtes. La glèbe de ces deux types de terrains ne présentait pas une grande valeur économique.

Respectivement aux conditions topographiques, on a vu se développer deux formes de colonisation oleder: le village de plaines — le long d'une rue unique (« ulicówka ») et le village éparpillé. Il existait en outre d'autres types mais ils étaient plutôt rares (15).

L'activité économique des oleder avait un double caractère: technique et socio-économique. La technique agricole des oleder liée aux formes de colonisation, s'est développée dans deux directions. Dans les villages de plaine, elle consistait durant la première période à améliorer les terres par l'assèchement, et par la suite à maintenir les terrains asséchés en état de cultivabilité. Dans les villages du second type, elle consistait à défricher les forêts et les broussailles puis à augmenter la fertilité des terres ainsi obtenues et à la protéger contre l'invasion des broussailles et des mauvaises herbes. Un nombre important de villages oleder montre que les oleder savaient s'acquitter de leur tâche. Cela leur était facilité par l'exemption de toutes redevances pouvant aller jusqu'à 10 ans, d'autre part ils étaient encouragés à fournir un effort, par la perspective d'une existence libre et indépendante sur les terres occupées (16).

La part des colons au produit social était fonction des terres occupées. L'importance des fermes oleder était sujette à d'énormes variations au cours de toute la période de colonisation, l'exploitation moyenne était la « włóka » (30-31 arpents), cependant il existait également des exploitations de la grandeur d'une demi włóka. Les différences en matière d'importance des exploitations découlait prin-

cipalement de la situation patrimoniale des colons limitant leurs possibilités de payer un prix d'admission parfois trop élevé (17).

Le système de culture agricole appliqué le plus souvent par les oleder était la culture tripartite. La production herbagère, principalement de céréales, se révélait plutôt médiocre à cause de la mauvaise qualité des terres. Pour chaque grain semé, ils récoltaient trois grains. Le blé n'était pas du tout cultivé, en revanche on cultivait le seigle, l'avoine, l'orge et on récoltait le foin.

La deuxième branche de l'économie oleder était l'élevage. Contrairement à la production herbagère, il se développait avec succès. Afin de pouvoir fertiliser les terres ils avaient besoin d'une quantité importante d'engrais, c'est pourquoi ils devaient faire l'élevage de bétail à une plus grande échelle que le reste de la population paysane.

En plus de cela les oleder consacraient une attention particulière à la culture des légumes et des fruits. Ils s'occupaient aussi d'apiculture, de chasse, de pêche, d'hôtellerie, de meûnerie, d'artisanat et d'industrie forestière.

En plus des revenus de leurs propres exploitations, les oleder tiraient des profits de leurs droits de faire usage des terrains seigneuriaux, principalement des servitudes de pâturages constituant la base de l'élevage, des servitudes forestières ainsi que d'autres profits. Les oleder avaient en principe la pleine liberté de commerce ce qui était garanti par les privilèges. Cela explique que leur économie rationnelle de culture et d'élevage, était pour une large part orientée vers la vente (18).

Le degré de richesse économique des différents individus conditionnait la division sociale de la population oleder. Les couches dominantes étaient constituées d'exploitations économiquement indépendantes (les fermiers, les hôteliers et les meuniers etc. (qui, soit possédaient des exploitations suffisamment grandes, soit exerçaient des professions rentables et entretenaient un rapport économique direct avec le seigneur). La catégorie inférieure était constituée de oleder qui, ayant des revenus insuffisants (artisans ne possédant pas de terres, petits exploitants) devaient travailler dans des exploitations extérieures. Enfin la catégorie la plus basse de la population oleder était constituée de paysans vivant exclusivement de leur travail dans les exploitations d'autrui (les sans-terres, les domestiques et les personnes chargées des services culturels et religieux) (19).

La structure professionnelle des oleder n'était différenciée que

dans une faible mesure. Presque tous les habitants de la communauté étaient employés dans l'agriculture que ce soit la leur emploi principal ou marginal. L'élevage ne dépassait pas le cadre d'occupation auxiliaire auprès de l'activité de culture. Il était également rare de trouver des artisans qui ne fussent pas employés dans l'agriculture. Le nombre des agriculteurs atteignaient 98% de la population *oleder* (20).

Au titre de l'usufruit héréditaire des terrains seigneuriaux, les *oleder* étaient tenus de verser une série de redevances au profit du seigneur, redevances qui devaient être réalisées après la période d'exemption et qui étaient déterminées avec précision dans les contrats de colonisation. En outre tout comme le reste de la population paysane, ils étaient tenus à des redevances au profit de l'église et de l'état.

Parmi les prestations versées au profit du seigneur, la forme prépondérante de redevances était les cens, versés généralement en argent et parfois en nature, au titre des différentes parties de l'exploitation (du terrain, des différentes servitudes et des avantages). Parmi les cens payés en argent, le principal, et parfois même l'unique, était le cens au titre du terrain s'élevant au XVII<sup>e</sup> siècle à 30-80 florins polonais. Le cens au titre des servitudes de pâturages était lui aussi souvent payable en argent. Les cens en nature (céréales, volailles) possédaient une importance secondaire.

Outre les cens payables en argent, les *oleder* versaient également des prestations de caractère économique (admission, taxe de marché) ainsi que des prestations administratives (principalement les taxes sur la vente de terres). Parmi les obligations des *oleder* figuraient également les corvées. Elles étaient non seulement insignifiantes, mais en plus elles étaient déterminées avec précision dans le privilège de colonisation par la voie d'un accord commun, de plus elles n'étaient pas conditionnées par la dépendance personnelle envers le maître, comme les corvées de la population asservie. Elles se divisaient en corvées en quantité déterminée et en corvées en quantité indéterminée. Les corvées du premier type s'élevaient à 6-12 jours par an et par *wloka*. Parmi les corvées, une place importante était occupée par les *tloki* [all. *Bit(t)trage*, *Bit(t)dienste*], effectuées en cas de besoin urgent. Elles avaient un caractère obligatoire mais étaient récompensées. Les corvées étaient effectuées manuellement ou à l'aide des outils personnels des *oleder*.

Dans presque tous les villages *oleder*, comme dans les villages

asservis, règnait l'exclusivité seigneuriale (totale ou partielle) de production et de vente de boissons alcoolisées. Les obligations envers le seigneur changèrent au cours du processus de colonisation. Cela découlait du désir des féodaux d'exploiter les colons ou d'autre part de l'empiètement sur les terres seigneuriales ou encore de l'élargissement des droites aux servitudes.

Les *oleder* étaient également tenus de verser à la paroisse certaines prestations car leurs villages, une fois constitués, tombaient sous l'emprise administrative de l'église catholique. Aussi bien les catholiques que les luthériens étaient tenus de verser ces prestations. Les prestations des *oleder* au profit de l'église se composaient de prestations permanentes (dîme ou retributions des messes) payées en céréales ou en argent et des prestations accidentelles (*iurae stolae*) au titre de différents services religieux. (Lorsqu'en 1768 la Constitution de la Diète a levé l'obligation de verser des prestations au profit de l'église par les dissidents, les *oleder* ont usé de ce droit).

Les obligations des *oleder* envers l'état avaient la forme d'impôts: cadastral et personnel; les autres genres de redevances publiques existaient mais étaient très rares. Les impôts et taxes au profit de l'état et de l'église étaient payés soit par unité de terrain soit sous forme de rétribution collective versée par l'ensemble de la communauté. Les *oleder* étaient tenus de respecter les modifications intervenant dans le montant de ces impôts (21).

La colonisation *oleder*, du fait de la fonction économique qui lui fut assignée, fut un puissant facteur de dynamisation du développement de la superficie cultivable. Même là où l'établissement de *oleder* avait pour but d'éliminer les effets d'une dévastation ayant duré cent ans, les résultats obtenus par les colons ne se limitaient pas uniquement à la reconstruction de la superficie cultivable, mais aboutissaient en plus à l'agrandissement des terrains exploités. En outre l'économie *oleder* était nettement supérieure par son organisation et sa technique à l'économie des paysans asservis et se distinguait par sa grande rentabilité. La vente, par les *oleder*, du surplus de production agricole et d'élevage a contribué au développement des contacts entre les villages et la ville, au développement du marché local. Les revenus importants leur permettaient d'augmenter les investissements consacrés à l'extension des exploitations, à l'achat de nouveaux outils et à l'agrandissement du parc de bétail. Les *oleder*

avaient de bonnes raisons de veiller à la terre, aux outils, aux animaux de trait et à l'extension des exploitations. Le sentiment de propriété et de liberté individuelle qu'ils avaient, la modification diamétrale de leur situation matérielle ainsi que les nombreux privilèges dont ils jouissaient, tout cela rendait leur situation incomparablement meilleure que celle de la population asservie. D'où le fait que la colonisation oleder en tant que phénomène social fut, à son époque, un mouvement de grande portée.

La colonisation oleder a contribué au déclin de la féodalité et ouvert la voie à de nouveaux rapports économiques et sociaux, elle a de ce fait joué un rôle capital dans l'ensemble de la vie économique de la Pologne du XVIII<sup>e</sup> siècle.

ZBIGNIEW CHODYLA  
Université de Poznan

## NOTES

(1) S. INGLOT, *Problem kolonizacji flamandzko-holenderskiej w Niemczech i w Polsce* (Le problème de la colonisation flamando-hollandaise en Allemagne et en Pologne), Lwów, 1929; *Historia chłopów polskich* (Histoire des paysans polonais), red. S. INGLOT, t. 1, Varsovie, 1970, pp. 59-63, 125-128 et 288-289.

(2) B. SCHUMACHER, *Niederländische Ansiedlungen im Herzogtum Preussen zur Zeit Herzog Albrechts (1525-1568)*, Leipzig, 1903, pp. 11-15. L'auteur voit les causes de l'émigration hollandaise, avant tout, dans la réforme en pleine évolution aux Pays-Bas. W. RUSINSKI, *Osady tzw. « Oledrów » w dawnym woj. poznańskim* (Les villages « Oleder » dans l'ancienne voïvodie de Poznan), Poznan-Kraków, 1947, p. 4; met lui aussi au premier plan les causes religieuses de l'émigration. K. CIESIELSKA, *Osadnictwo « olederskie » w Prusach Królewskich i na Kujawach w świetle kontraktów osadniczych* (La colonisation « oleder » en Prusse Royale et en Kujavie à la lumière des contrats de colonisation), « Studia i materiały do dziejów Wielkopolski i Pomorza », 1958, t. 4, liv. 2, pp. 219-220, voit deux genres de causes de l'émigration hollandaise, religieuse et économique. L'existence des causes économiques dues à la ruine de l'économie rurale en Hollande, du fait des guerres et des sinistres naturels est appuyée par des données fournies par E. BAASCH, *Istoria ekonomitsheskogo razvitija Gollandii w XVI-XVIII wiekach* (Histoire du développement économique des Pays-Bas aux XVI-XVIII siècles), Moscou, 1949, p. 52, l'auteur ne remarque toutefois pas le phénomène d'émigration des Hollandais.

(3) S. INGLOT, *Kolonizacja wewnętrzna a napływ Niemców do Polski od XVI do XVIII w.* (La colonisation intérieure et l'afflux d'Allemands en Pologne aux XVI-XVIII siècles), Kraków, 1945, p. 19; B. SCHUMACHER, *op. cit.*, p. 25; K. CIESIELSKA, *op. cit.*, pp. 219-220; W. RUSINSKI, *op. cit.*, p. 4.

(4) Cf. note 3.

(5) I. T. BARANOWSKI, *Wsie holenderskie na ziemiach polskich* (Les villages hollandais sur les terres polonaises), «Przegląd Historyczny», 1915, t. 19, p. 73; W. RUSINSKI, *op. cit.*, pp. 5-7.

(6) F. SZPER, *Niederlandsche Nederzethingen in West Preussen Gedurende de Polchen Tijd*, Erkhuisen-P. Bais, 1913, p. 95, cit. d'après I. T. BARANOWSKI, *op. cit.*, pp. 56-70; Z. LUDKIEWICZ, *Osady holenderskie na nizinie Sartwicko-Nowskiej* (Les villages oleder dans la plaine de Sartwice et Nowe), Torun, 1934, pp. 16, 32-33; K. CIESIELSKA, *op. cit.*, pp. 220-225; *Historia chłopów polskich, op. cit.*, p. 64.

(7) J. GOLDBERG, *Osadnictwo olederskie w dawnym województwie leczyckim i sieradzkim* (La colonisation oleder dans les anciennes voivodies de Leczyca et de Sieradz), «Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Łódzkiego», ser. I, 1957, liv. 5, pp. 71-72; l'historiographie allemande n'a pas voulu prendre ces facteurs en considération (on peut trouver une étude considérable de ses travaux chez W. RUSINSKI, *op. cit.*, pp. VII-X) et en particulier des chercheurs tels que W. Maas, K. Lück, E. O. Kossmann qui prennent comme critère de colonisation oleder le deuxième membre des appellations des villages «Holländer» ou «Hauländer». Ils étaient d'avis que le terme «Hauländer» n'a pas de lien avec la véritable colonisation hollandaise et désignait les colons allemands cultivant les terrains qu'ils avaient défriché (Hauland du mot «hauen»-défricher). Cette conception a été considérée comme non fondée car le terme «Hauländer» apparaît pour la première fois dans les actes officiels prusses après le premier partage de la Pologne (1772). Le fait que ces deux termes étaient employés alternativement, sans égard au mode de création des villages, est confirmé par les sources de façon formelle. Actuellement domine la conception selon laquelle le mot «Hauländer» provient de déformation ultérieure du terme «Holländer» (tout comme en polonais «holender» est devenu «oleder») et cette déformation est due au fait qu'on a confondu l'appellation des colons et le nom des terrains forestiers défrichés.

(8) *Dzieje Wielkopolski* (Histoire de la Grande-Pologne), t. I, red. J. TOPOLSKI, Poznan, 1969, pp. 714-715 et 798-802; J. TOPOLSKI, *Rozwój latyfundiów arcybiskupstwa gnieźnieńskiego od XVI do XVIII w.* (L'évolution des biens de l'archevêché de Gniezno du XVI au XVIII siècle), Poznan, 1955, pp. 67 et 70. J. Topolski a, en tant que premier dans l'historiographie polonaise, affirmé que cette colonisation fut l'une des formes d'introduction de l'économie censitaire. Cette affirmation a été par la suite développée par J. Goldberg qui, sur la base des processus de création des villages oleder considérés comme le résultat de l'action générale d'introduction du cens, a conclu que la colonisation oleder constituait une forme incomplète de l'introduction de la rente monétaire car les réserves à corvées continuaient d'exister.

(9) W. RUSINSKI, *op. cit.*, pp. 22-36; B. SZCZEPANSKI, *Osadnictwo olederskie w dobrach szlacheckich powiatu konińskiego w XVIII w.* (La colonisation oleder dans les biens nobiliaires du district de Konin au XVIII siècle), «Rocznik Wielkopolski Wschodniej», t. 1, Poznan, 1973, p. 45. Les résultats des études personnelles de l'auteur, effectuées sous la direction du prof. J. Topolski auprès de la Section d'Histoire Moderne de la Pologne jusqu'au XVIII siècle, de l'Université de Poznan, se rapportant à la colonisation oleder dans la voïvodie de Kalisz.

(10) J. GOLDBERG, *op. cit.*, pp. 73-96.

(11) W. RUSINSKI, *op. cit.*, pp. 37-54; I. T. BARANOWSKI, *op. cit.*, p. 70.

(12-21) I. T. BARANOWSKI, *op. cit.*, pp. 71-82; W. RUSINSKI, *op. cit.*, pp. 55-120; K. CIESIELSKA, *op. cit.*, pp. 228-243; J. GOLDBERG, *op. cit.*, pp. 94-96; B. SZCZEPANSKI, *op. cit.*, pp. 47-54; ainsi que les études personnelles de l'auteur.